



République Française  
Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 05 décembre 2024**

**2024-12-15**

**REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT : Encaissement des excédents de la commune de Pompierre sur Doubs**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 39 (*dont suppléés : 1*)

Nombre de délégués titulaires absents : 36 (*dont représentés : 8*)

Votants : 48

Le 05 décembre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 29 novembre 2024.

**Présents :** Bruno BEAUDREY (Etrappe), Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Christophe BOUVIER (Médière), Alexandre CHAILLET (Montussaint), Thierry CHIERICI (Tournans), Joseph CUENOT (Mésandans), Marc-André DODIVERS (Blussans), Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont), Marie-Hélène EVRARD (Tallans), Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins), Pascal FALLOT (Rang), Marc FARINE (Roche-les-Clerval), Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans), Nathalie FRITSCH (Rognon), Edwige GARRESSUS (Hyémondans), Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby), Rodney HEDIN (Abbenans), Claude HUEBER (Onans), Philippe JANUEL (Avilley), Chantal JACQUEMIN (Arcey), Gérard JOUILLEROT (Anteuil), Catherine LAIGNEAU (Désandans), Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs), Pierre MAHON (Cubrial), Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval), René MOREL (Pays-de-Clerval), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (Arcey), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs), Cyril SIMONIN (Appenans), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), Valérie ULMANN (Arcey), Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs).

**Absents excusés :** Albéric CHOPARD (Soye), Nicolas GRUNEISEN (Cubry), Emmanuelle LAVILLE (Uzelle), Virginie MERCIOL (Marvelise), Victorien PIEGELIN (Gouhelans), Pierre RUPP (Fontenelle-Montby), Thierry SALVI (Rougemont), Fabrice VRILLACQ (Gémonval)

**Absents :** Marie-Odile BONDENET (Accolans), André BOUVERET (Huanne-Montmartin), Martine COLLERY (Rougemont), Georges CONTEJEAN (Geney), Claude COURGEY (Rougemont), Sylvain DUBOIS (Romain), Séverine DUCROUX (Rougemont), Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval), Pierre FILET (Montagney-Servigney), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Michel GONIN (Viethorey), Annie GROSJEAN (Nans), François HERMOSILLA (Faimbe), Michaël HUGONNIOT (Arcey) Olivier PERRIGUEY (Mancenans), Nathalie PARENT (Sourans), Pierre PEGEOT (La Prétière), Serge TAILLARD (L'Hôpital saint Lieffroy), Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

**Absents représentés :** Christophe DUPONT (Arcey), *pouvoir à Alain PASTEUR*, Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs), *pouvoir à Francis USARBARRENA*, Danièle NEVERS (Cuse et Adrisans) *pouvoir à Pierre MAHON*, Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs), *pouvoir à Martine LOHSE*, André PARROT (Désandans), *pouvoir à Catherine LAIGNEAU*, Frédérique PETITJEAN (Branne), *pouvoir à Marie-Pierre VERNAY*, Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), *pouvoir à Laurent TOURTIER*, Marcel SALLES (Anteuil) *pouvoir à Gérard JOUILLEROT*,

**Absents suppléés :** Raymond BOBY (Bournois), représenté par son suppléant Alain PARENT

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Valérie ULMANN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-12-15

**REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT : Encaissement des excédents de la commune de Pompierre sur Doubs**

Il est rappelé à l'assemblée qu'à l'issue du transfert des compétences Eau et Assainissement à la communauté de communes au 1er janvier 2020, les budgets annexes eau et/ou assainissement de certaines communes ont été dissous.

Lors de la clôture de ces budgets début 2020, par principe, les excédents et/ou déficits de fonctionnement et d'investissement ont été intégrés aux budgets communaux.

Le transfert des excédents des communes à la CC2VV ne pouvant se faire que par délibération concordante des deux parties, il est nécessaire, pour les communes concernées, de délibérer afin de se positionner sur le transfert de ces excédents à la CC2VV.

La commune de Pompierre sur Doubs a délibéré pour transférer ses résultats à la CC2VV.

**Commune de Pompierre sur Doubs (assainissement) :**

*Montant des excédents :*

Fonctionnement	Investissement
0 €	5 000 €

Le conseil communautaire est amené à délibérer pour accepter ce transfert d'excédents.

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Accepte les montants d'excédents reversés par la commune de Pompierre sur Doubs**
- **Charge le Président d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Bruno BEAUDRE



**Délibération adoptée avec :**

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0